

Résolution 652

Intégration pour tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les sourds et malentendants représentent 10% de la population, selon la Fédération suisse des sourds, c'est-à-dire environ 42'000 personnes uniquement pour le canton de Genève ;
- que les sourds et malentendants ont les mêmes droits de citoyens que les autres habitants du canton ;
- qu'aujourd'hui les débats du Grand Conseil ne sont pas accessibles à cette catégorie de citoyens ;
- qu'aucune personne ne s'occupe au niveau du Grand Conseil de l'accès à l'information pour les personnes sourdes et malentendantes,

invite le Conseil d'Etat

- en vue des travaux prévus dans la salle du Grand Conseil, à définir la mise en place d'un dispositif rendant accessibles les débats aux sourds et malentendants.
- à examiner la possibilité d'une diffusion télévisée des débats du Grand Conseil accessibles à ces personnes, grâce à la présence d'un interprète ou à un sous-titrage.
- à collaborer avec l'assurance-invalidité afin de voir quelle serait sa prise en charge ou son éventuelle participation.
- à prendre contact également avec l'institution Procom afin de définir la possibilité pour un interprète de traduire les débats durant les séances du Grand Conseil.